

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
16 décembre 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

**PRÉSENCES :**

Membres parents : René Villeneuve, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau, Marie-France Joanisse

Membres du personnel scolaire : Stéphanie Bourbonnais, Julie Roussel, Mireille Régimbald

Membres de la communauté : Micheline Marcotte-Boucher, Marc Pérusse, Gilles Morisset, Paul Loyer, Katherine Sarrazin

**ABSENCES :** Julie Laberge, Mélanie Saumure

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Manon Dufour, Directrice générale, Christian Laforest, Directeur général adjoint, Pierre Girard, directeur général adjoint, Frédéric Poulin secrétaire général et Marie-Andrée Marquis, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le président, Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**C451-1224 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Paul Loyer que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts ci-dessous.

**Ajouts :**

- Mise à jour du dossier de laïcité à l'école de l'Érablière.
- Conseil d'administration, séance extraordinaire le 9 janvier 2025.
- Nouvelles cibles budgétaires.

Adopté à l'unanimité

**C452-1224 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVIS DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ par Micheline Marcotte-Boucher que le procès-verbal du 21 OCTOBRE 2024 soit adopté avec certains correctifs orthographiques à apporter.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
16 décembre 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

**C453-1224 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVIS DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ par Mireille Régimbald que le procès-verbal du 11 novembre 2024 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

**AVIS DE SUIVIS AUX RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2024**

Tous les suivis ont été effectués.

**AVIS DE SUIVIS AUX RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2024**

Tous les suivis ont été effectués.

**DÉNONCIATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucune dénonciation.

**PAROLE AU PUBLIC**

Un parent est présent, mais ne prendra la parole.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE RÉGIONALE DE  
L'ÉLÈVE**

Mme Catherine Labelle assiste en TEAMS, pour présenter son rapport annuel et répondre aux questions. Aucune question n'est posée.

**C454-1224 RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024 DU CENTRE DE SERVICES  
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

M. Christian Laforest présente le Rapport annuel de gestion. Les membres ont reçu le document préalablement à la séance.

CONSIDÉRANT les articles 220 et 220.1 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel sera transmise au ministre de l'Éducation et qu'il sera publié sur le site Web du Centre de services scolaire des Draveurs et rendu disponible sur demande ;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
16 décembre 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

IL EST PROPOSÉ par Jérôme Maltais d'adopter le rapport annuel de gestion 2023-2024 du Centre de services scolaire des Draveurs.

Adopté à l'unanimité

**SUIVI DES COÛTS DE CONSTRUCTION SUPPLÉMENTAIRES POUR LES CONTRATS**

La direction générale mentionne que les 2 projets actuellement en cours sont en respect du 10% en coûts supplémentaires.

**C455-1224 POLITIQUE 52-02-01 ADMISSION ET INSCRIPTION ANNUELLE DES ÉLÈVES (PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE, SECONDAIRE)**

CONSIDÉRANT le mandat confié au Service des ressources éducatives et de l'organisation scolaire, de mettre à jour la politique 52-02-01 « Admission et inscription annuelle des élèves (préscolaire-primaire, secondaire) »;

CONSIDÉRANT les recommandations des directions des établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources éducatives et de l'organisation scolaire et de la Direction générale;

IL EST RECOMMANDÉ de poursuivre le cheminement de ce dossier en vue de l'adoption de la politique 52-02-01 « Admission et inscription annuelle des élèves (préscolaire-primaire, secondaire) » à la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2024.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par René Villeneuve et APPUYÉ par Amélia Gingras d'adopter cette résolution.

Adopté à la majorité

**C456-1224 POLITIQUE D'ACHAT 57-01-01 SUR LES RÈGLES RELATIVES À L'OCTROI DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICE, DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION**

Les principaux changements apportés concernent la modification des montants des modes d'acquisition, l'ajout de la catégorie Services professionnels en construction pour les architectes,

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
16 décembre 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

les ingénieurs et les laboratoires ainsi que l'ajout de certaines exceptions permises dans les modes de sollicitation.

Les appels d'offres sur invitation dans l'ensemble des catégories débuteront à 50 000 \$ au lieu de 25 000 \$.

La catégorie de services professionnels en construction a été ajoutée afin de se conformer à la loi qui nous impose un avis de qualification, via un comité de sélection, pour les architectes et ingénieurs. Nous devons ensuite faire un gré à gré avec les professionnels qualifiés et faire une rotation entre eux. Il n'y avait aucune mention des services professionnels dans l'ancienne version de notre politique d'achat.

Les exceptions permises nous permettront de faire un gré à gré, sous les seuils d'appel d'offres, dans des situations particulières.

CONSIDÉRANT les modifications proposées afin d'actualiser la politique 57-01-01 « Règles relatives à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services, de technologies de l'information et de travaux de construction »;

CONSIDÉRANT l'ajout de la catégorie Services professionnel en construction (architectes, ingénieurs et laboratoires);

CONSIDÉRANT l'ajout d'exceptions permises pour des contrats spécifiques;

CONSIDÉRANT la modification des montants dans les modes d'acquisition de demande directe de prix et d'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif et du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la lettre administrative de l'autorité des marchés publics;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bourbonnais d'amender la politique 57-01-01 Règles relatives à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services, de technologies de l'information et de travaux de construction avec les ajouts proposés.

Adopté à l'unanimité

**SUIVI DES AGRANDISSEMENTS**

Les membres ont déjà reçu les rapports avec photos des deux agrandissements.

St-Pie X :

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs**  
**16 décembre 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

- 
- Nous avons eu la réception provisoire. Nous avons donc pris possession des locaux.
  - Le STI peut faire son aménagement et la direction d'établissement commande son mobilier.
  - Il reste des déficiences à corriger.
  - L'œuvre d'art sera installée à la fin février par l'artiste.
  - Une inauguration est prévue au printemps 2025.

Bois Joli :

- Le chantier est toujours en travail et avance bien.
- Nous espérons une réception provisoire avant le congé des Fêtes.
- L'œuvre d'art sera installée à l'été 2025.

---

## AVANCEMENT DES TRAVAUX DU CERÉ

*Christian Laforest présente l'avancement des travaux du CERÉ. Il fait ressortir les grands thèmes :*

### **Plan d'action 2024-2025**

Le plan est structuré autour de **4 grandes orientations** :

**-Suivi et évaluation du PEVR** : alignement des actions et suivi des écarts entre cibles et résultats.

**-Mise en œuvre du profil de sortie** : centralisation autour de la connaissance de soi, consultation pour optimiser le visuel.

**-Soutien aux élèves issus de l'immigration** : partage des meilleures pratiques pour l'enseignement du français.

**-Renforcement de la collaboration** : mobilisation des équipes pour atteindre les cibles fixées.

### **1. Indicateurs du PEVR (Écarts et recommandations)**

Comparaison des cibles avec les résultats 2024 :

Indicateurs	Cible 2027	Résultat 2024	Écart
Taux de diplomation (7 ans)	85%	85,8%	+0,8%
Taux de diplomation FP (3 ans)	84%	79,7%	-4,3%
Taux de réussite des garçons (7 ans)	80%	80,1%	+0,1%
Taux réussite HDAA (7 ans)	65%	73,2%	+8,3%

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
16 décembre 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Indicateurs	Cible 2027	Résultat 2024	Écart
Lecture en français (4e année primaire)	90 %	78,2%	-11,8 %
Résolution de problèmes (maths, 6e année)	88 %	90 %	+2 %
Rédaction en français (2e secondaire)	75 %	52,4 %	-22,6 %
Élèves entrant au secondaire avec retard d'âge	8 %	14,7 %	+6,7 %

*Pour les 6 prochains items à l'ordre du jour, le secrétaire général présente le contexte et les suivis découlant des 6 avis de conclusions de la protectrice régionale. Les membres ont reçu préalablement à la séance les 6 avis de conclusions et les recommandations y étant rattachées.*

**CONCLUSIONS CONCERNANT LA REQUÊTE : #25533**

**C457-1224 SUIVIS AUX RECOMMANDATIONS DU P.N.É. SUITE À LA PLAINE  
SOUMISE À L'ÉGARD DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS ;  
N/RÉF. 25533**

CONSIDÉRANT la plainte soumise à l'égard du Centre de services scolaire des Draveurs ; N/Réf. 25533 ;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 25533) ;

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer par écrit le plaignant et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant tout refus d'y donner suite ;

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Marcotte-Boucher d'approuver les suivis aux recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 25533).

**CONCLUSIONS CONCERNANT LA REQUÊTE : #31101**

**C458-1224 SUIVIS AUX RECOMMANDATIONS DU PNÉ – PLAINE 31101**

CONSIDÉRANT la plainte soumise à l'égard du Centre de services scolaire des Draveurs ; N/Réf. 31101 ;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 31101) ;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
16 décembre 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer par écrit le plaignant et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant tout refus d'y donner suite ;

IL EST PROPOSÉ PAR Paul Loyer d'approuver les suivis aux recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 31101).

**CONCLUSIONS CONCERNANT LA REQUÊTE : #31124**

**C459-1224 SUIVIS AUX RECOMMANDATIONS DU PNÉ – PLAINE 31124**

CONSIDÉRANT la plainte soumise à l'égard du Centre de services scolaire des Draveurs ; N/Réf. 31124 ;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 31124) ;

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer par écrit le plaignant et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant tout refus d'y donner suite ;

IL EST PROPOSÉ PAR Sara Duguay d'approuver les suivis aux recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 31124).

**CONCLUSIONS CONCERNANT LA REQUÊTE : #33143**

**C460-1024 SUIVIS AUX RECOMMANDATIONS DU PNÉ – PLAINE 33143**

CONSIDÉRANT la plainte soumise à l'égard du Centre de services scolaire des Draveurs ; N/Réf. 33143 ;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 33143) ;

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer par écrit le plaignant et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant tout refus d'y donner suite ;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Goudreau d'approuver les suivis aux recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 33143).

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
16 décembre 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

**CONCLUSIONS CONCERNANT LA REQUÊTE # 33307**

Respect du cadre normatif en vigueur et les bonnes pratiques relativement aux communications à transmettre aux parents. Aucun suivi.

**CONCLUSIONS CONCERNANT LA REQUÊTE # 34589**

**C461-1224 SUIVIS AUX RECOMMANDATIONS DU PNÉ – PLAINE 34589**

CONSIDÉRANT la plainte soumise à l'égard du Centre de services scolaire des Draveurs ; N/Réf. 34589 ;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 34589) ;

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer par écrit le plaignant et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant tout refus d'y donner suite ;

IL EST PROPOSÉ PAR Anne-Marie Loiselle d'approuver les suivis aux recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 34589).

**Suite à la présentation des 6 avis de conclusions, la direction générale mentionne que certains éléments de communication inhérents à la rédaction des plans d'intervention seront renforcés.**

**RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale, envoyées préalablement à la rencontre du conseil d'administration. Mme Dufour revient sur ce dernier, en faisant ressortir les points saillants.

**DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

**DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
16 décembre 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

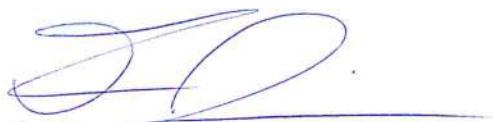


La prochaine séance régulière du conseil d'administration aura lieu le 24 février 2025 à 18 h 30.

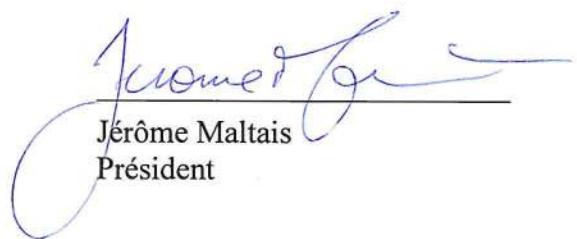
**C462-1224 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Paul Loyer de mettre fin à la séance. Il est 20 h.

Adopté à l'unanimité



Frédéric Poulin  
Secrétaire général



Jérôme Maltais  
Président